

ÉNONCÉ DE CONFIDENTIALITÉ SUR L'AUTO-IDENTIFICATION

Le Conseil des arts de Montréal (ci-après le « Conseil ») reconnaît l'importance de respecter la vie privée et de protéger les renseignements personnels qu'il détient. Les renseignements personnels fournis en réponse à ce questionnaire sont traités confidentiellement, conformément à la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé*, RLRQ c P-39.1 (ci-après appelée la « Loi »).

DEMANDEUSES ET DEMANDEURS VISÉS PAR LA COLLECTE DE RENSEIGNEMENTS SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES

Dans son plan stratégique 2022-2025, le Conseil s'est engagé à renforcer l'application des principes d'équité, de diversité et d'inclusion (EDI) au sein de ses activités. La collecte de données sociodémographiques sur les demandeurs, demandeuses, évaluateurs et évaluatrice fait partie des mesures mises en place dans cet objectif.

DEMANDEUSES ET DEMANDEURS INDIVIDUELS

Depuis le 1er juin 2023, le Conseil demande à toutes les personnes qui se créent un profil individuel dans le système ORORA ou qui possèdent un profil individuel dans le système de remplir le questionnaire disponible dans la section « Auto-identification » de leur profil. Cette étape est nécessaire pour disposer d'un profil actif dans le système. Sans profil actif, il est impossible de soumettre une demande à un programme du Conseil, de mettre à jour son profil individuel ou de procéder à l'évaluation d'une candidature par le biais du système.

ORGANISMES ET COLLECTIFS

Une obligation similaire s'applique aux organismes et aux collectifs. Les représentantes et représentants des organismes sont invités à consulter la section « Auto-identification » du profil de leur organisme pour obtenir de plus amples informations sur le processus de collecte de données socio-démographiques. En l'absence de profils distincts pour les

collectifs dans le système ORORA, les représentantes et représentants des collectifs sont invités à consulter la section « Auto-identification » des formulaires de demande de soutien.

DROIT DES PERSONNES DE NE PAS S'AUTO-IDENTIFIER OU DE NE PAS TRANSMETTRE CERTAINS RENSEIGNEMENTS SUR LA MANIÈRE DONT ELLES S'IDENTIFIENT

Les renseignements concernant la manière dont une personne s'identifie doivent être fournis sur une base volontaire. Le Conseil respecte le droit des personnes de ne pas répondre à une, plusieurs ou toutes les questions figurant dans le questionnaire.

Deux options sont ainsi offertes aux personnes qui ne souhaitent pas fournir de renseignements personnels sur un ou plusieurs aspects de leur identité :

- sélectionner l'option « Je préfère ne pas m'auto-identifier » au début du questionnaire pour respecter l'obligation de remplir le questionnaire sans s'auto-identifier;
- sélectionner, pour chacune des questions figurant dans le questionnaire, l'option « Je préfère ne pas répondre » si vous ne souhaitez pas fournir des renseignements concernant un ou plusieurs aspects de votre identité.

CONSENTEMENT À L'UTILISATION DES RENSEIGNEMENTS POUR LA PRODUCTION DE DONNÉES STATISTIQUES

Le Conseil des arts de Montréal (ci-après le « Conseil ») recueille les renseignements fournis en réponse au questionnaire dans le but de produire des statistiques sur la diversité des demandeurs et demandeuses qui présentent des demandes et obtiennent des fonds, ainsi que sur la diversité des personnes qui participent aux processus d'évaluation.

Les renseignements identificatoires fournis (c'est-à-dire ceux qui permettent d'identifier une personne) seront accessibles à un nombre restreint de membres dûment autorisés du personnel des technologies de l'information et/ou à des consultants, notamment pour en faire l'extraction, le traitement et l'analyse de manière confidentielle. Dans certaines circonstances, les membres du personnel de l'administration et du soutien aux programmes pourraient avoir accès aux renseignements afin de répondre à une demande d'assistance technique tout comme du personnel des technologies de l'information de SmartSimple Software situé en Ontario.

Les renseignements ne seront pas accessibles aux responsables de programmes (conseillères et conseillers culturels) ni aux évaluateurs et évaluatrices. Par conséquent, votre choix de ne pas consentir à l'utilisation de vos renseignements personnels pour la production de données statistiques n'aura aucune incidence sur l'admissibilité, l'évaluation d'une demande de financement ou l'évaluation d'une candidature pour devenir évaluateur ou évaluatrice.

Une fois rendues anonymes et regroupées sous forme de statistiques, les données pourront être partagées avec les membres du personnel du Conseil ou rendues publiques. Ces données statistiques seront utilisées, notamment, pour favoriser les principes d'équité, de diversité et d'inclusion dans la conception des programmes,

concevoir des programmes, en mesurer les résultats et produire des rapports. Il ne sera pas possible de vous identifier à partir de données regroupées sous forme de statistiques.

UTILISATION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS À DES FINS DE TRAITEMENT DU DOSSIER DE DEMANDE OU DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les réponses au questionnaire peuvent être liées aux décisions de financement selon la nature et les critères particuliers des programmes. Les demandeuses et demandeurs sont invités à consulter les descriptions de chaque programme pour savoir si les renseignements fournis dans le questionnaire sont liés aux décisions prises relativement à leur demande.

Les renseignements personnels fournis dans le questionnaire pourraient être utilisés ou divulgués aux fins suivantes :

- mettre en œuvre des mesures de rééquilibrage pour assurer un accès proportionnel aux programmes du Conseil pour les groupes sous-représentés (axes stratégiques) ;
- mettre en œuvre des mesures de rééquilibrage pour garantir la représentativité des comités d'évaluation ;
- déterminer votre admissibilité aux programmes du Conseil ;
- déterminer votre admissibilité aux programmes du Conseil qui ciblent des groupes historiquement sous-représentés ;
- exécuter et administrer les programmes.

Ces mesures sont essentielles pour éliminer les obstacles qui empêchent tous les membres de la communauté artistique montréalaise d'accéder au financement du Conseil et de participer à leurs programmes de manière équitable et inclusive.

Les renseignements identificatoires fournis (c'est-à-dire ceux qui permettent de vous identifier) seront accessibles à un nombre restreint de membres dûment autorisés du personnel des technologies de l'information et/ou à des consultants, notamment pour en faire l'extraction, le traitement et l'analyse de manière confidentielle. Dans certaines circonstances, les membres du personnel de l'administration et du soutien aux programmes pourraient aussi avoir accès aux renseignements pour répondre à votre demande d'assistance technique tout comme du personnel des technologies de l'information de SmartSimple Software situé en Ontario.

Enfin, selon la nature et les critères particuliers de chacun des programmes, certaines de vos réponses au questionnaire d'auto-identification seront rendues accessibles aux responsables des programmes suivants :

- les programmes qui s'adressent aux personnes appartenant à des groupes sous-représentés ;
- les programmes qui incluent un ou plusieurs axes stratégiques (mesures de rééquilibrage visant à assurer un accès équitable aux possibilités de financement du Conseil pour tous les membres de la communauté artistique montréalaise).

Ces renseignements ne seront pas communiqués aux évaluateurs et évaluatrices. Toutefois, ils pourraient être communiqués aux membres du Comité de gouvernance et de nomination du Conseil dans le cadre de mesures de rééquilibrage visant à garantir la représentativité des comités d'évaluation.

MESURES D'ACCOMMODEMENTS EN CAS DE REFUS DE FOURNIR LES RENSEIGNEMENTS DEMANDÉS OU DE CONSENTIR À L'UTILISATION DES RENSEIGNEMENTS

Votre demande de financement ou votre candidature pour participer à un comité d'évaluation sera prise en considération même si vous refusez de vous auto-identifier, de fournir un ou plusieurs renseignements relatifs à la manière dont vous vous identifiez, ou encore, si vous refusez de consentir à l'utilisation de vos renseignements personnels pour l'évaluation et le traitement de votre dossier.

Si certains renseignements sont absolument nécessaires pour traiter votre dossier, ils vous seront demandés de nouveau dans votre demande de financement, dans votre formulaire de candidature ou dans le cadre de vos communications avec les membres du personnel du Conseil. Toutefois, vous ne pourrez pas bénéficier des mesures correctives à l'intention des groupes sous-représentés puisque vos renseignements ne seront pas accessibles ni communiqués aux personnes concernées par la gestion de ces mesures. Ces renseignements serviront uniquement à évaluer votre demande ou votre candidature.

Le Conseil offre également la possibilité aux personnes qui ne souhaitent pas fournir les renseignements d'identité absolument nécessaires au traitement de leur demande ou qui refusent de consentir à leur utilisation pour quelque motif que ce soit, de certifier dans la section « Engagement de la ou du demandeur » qu'elles répondent à tous les critères d'admissibilité du programme pour lequel elles soumettent une demande. Ces personnes ne pourront pas, toutefois, bénéficier des mesures correctives à l'intention des groupes sous-représentés.

DROIT DES PERSONNES DE MODIFIER LES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS FOURNIS ET LES CONSENTEMENTS À LEUR UTILISATION

En tout temps, vous pouvez accéder à ce questionnaire et, au besoin, apporter des modifications à vos réponses, en consultant la section « Auto-identification » de votre profil. Vous pouvez également à tout moment modifier ou retirer votre consentement à l'utilisation de vos renseignements personnels pour la production de données statistiques ou pour le traitement de votre dossier ou pour ces deux usages.

Veillez noter que les données recueillies via la plateforme ORORA sont stockées à Montréal, Québec, Canada.

Pour toutes questions relatives au traitement des renseignements personnels fournis en réponse à ce questionnaire, vous pouvez communiquer avec l'équipe du soutien aux programmes aux coordonnées suivantes :

Soutien aux programmes

Téléphone : 514-280-2564

Courriel : soutiencam@montreal.ca

Si vous croyez que vos renseignements personnels ont été traités de façon inappropriée, vous pouvez déposer une plainte auprès de la personne responsable de la protection des renseignements personnels via l'adresse courriel suivante : renseignements-personnels-CAM@montreal.ca

RÉVISION DE L'ÉNONCÉ

Le Conseil se réserve le droit de modifier le présent Énoncé à tout moment. L'Énoncé mis à jour vous sera notifié. Il remplacera les versions antérieures et s'appliquera ainsi aux renseignements personnels que vous aurez déjà fournis en réponse au questionnaire d'auto-identification.

ENTRÉE EN VIGUEUR

Cet énoncé est entré en vigueur le 26 juillet 2023.

MISE À JOUR

15 septembre 2023

